



Trophée FREE Racing 2023

Règlement Technique



Permis d'organisation FFSA N° C59/2023 du 10 Février 2023



SOMMAIRE

=> Organisation.....	P 1
=> Utilisation du règlement Technique.....	P 1
=> Déroulement des Vérifications Techniques.....	P 2
=> Mesures et Instruments.....	P 2
=> Rapport de Vérifications.....	P 2
=> Pièces non-conformes.....	P 2
Art. 1 - Définition des véhicules autorisés	
1-1. Voitures éligible.....	P 2
1-2. Conformité.....	P 3
Art. 3 - Poids minimum	P 3
Art. 4 - Moteurs	
4-1. Pour le FREE Berline' Cup.....	P 3
4-4. Pour le FREE Formule Renault Cup.....	P 3
Art. 7 - Roues et Pneumatiques	
7-1&2. Pour le FREE Berline/GT.....	P 3
7-3. Pour le FREE Proto.....	P 3
7-4. Pour le FREE Formule Renault Cup (Annexe N°1 Partenariat Pirelli).....	P 4
7-5. Pour le FREE Endurance (Annexe N°1 Partenariat Pirelli et Montes homologuées).....	P 4
7-5.1. Pneus Jocker.....	P 4
7-5.2. Caractéristiques.....	P 4
7-5.3. Dimensions des pneumatiques spécifiques hors Pirelli.....	P 4
7-5.4. Limitation du nombre de pneumatiques pour les CLIO III - IV – V Cup.....	P 5
Art. 9 - Carrosserie extérieure	P 5
9-1. Perte de carrosserie.....	P 5
9-2. Anneaux de remorquage (sauf Formule Renault Cup).....	P 5
Art. 10 – Intérieur du véhicule : Vitres et Filet	P 5
Art. 11 - Accessoires additionnels	
11-1. Transpondeur.....	P 5
11-2. Liaison Radio.....	P 5
11-3. Caméra embarquée et Vidéo.....	P 6
Art. 13 - Système d'éclairage	P 6
Art. 14 - Circuit de carburant	
14-1. Contrôle et Procédure.....	P 6
14-2. Réservoir.....	P 6
14-3. Echappement.....	P 6
Art. 15 - Sécurité	
15-1. Extincteur.....	P 6
15-2. Equipement de sécurité.....	P 7
Contacts	P 7
Annexe N° 1 : Partenariat Pirelli	P 8
Annexe N° 2 : Dimensions des pneumatiques Pirelli	P 9-10

Définitions : CT (Commissaire Technique) / CS (Commissaire Sportif : Collège) / DC (Direction/Directeur de Course) / RSR (Renault Sport Racing)

=> Organisation

SARL TROPHEE TOURISME ENDURANCE

RCS Le Mans 521 360 768

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE

Email : contact@trophee-endurance.fr / Site Internet : www.trophee-endurance.fr

Les personnes responsables du Trophée Tourisme Endurance sont :

Jean-Jacques Hengel

Tél. 06 09 74 67 64

Yannick Dondel

Tél. 06 03 70 52 08

=> Utilisation du Règlement Technique

Le présent "Règlement Technique Particulier" est établi sous la tutelle de la Fédération Française du Sport Automobile, sous le permis d'organisation N°C59/2023 en date du 10 Février 2023.

Le présent Règlement est rédigé en termes d'autorisations.

Par conséquent, toute modification est interdite si elle n'est pas autorisée par le présent Règlement/

Par ailleurs, toute modification autorisée ne peut justifier une modification non autorisée.

Hors précisions concernant les articles ci-dessous, les textes à appliquer sont ceux édités par la FFSA relatifs aux "Règlements Techniques" et la "Règlementation Standard des Circuits "Asphalte" de l'année en cours.

Seuls ces Règlements sont les références pour participer aux épreuves du TTE.

Toute anomalie relevée par le/les Commissaires Techniques sera communiquée à la Direction de Course.

=> Déroulement des Vérifications Techniques

- Elles sont **obligatoires et les horaires doivent être respectés**.
- Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours

Le concurrent devra se présenter et remettre :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives)
- Le Passeport technique de la voiture dont le numéro est obligatoire sur la Fiche d'Engagement
- **La Fiche d'homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe**
- La Fiche d'homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques
- Tout véhicule non vérifié et/ou non conforme à la Réglementation Technique FFSA ne pourra pas participer au meeting
- Des vérifications complémentaires pourront être effectuées à tout moment des épreuves
Elles portent sur le Règlement Technique de la Série TTE et les Règlements de la FFSA et notamment de l'Annexe J de l'année en cours entre autres. Elles sont définies en accord avec la DC et les CS du Collège.

L'Organisateur se réserve le droit de demander des Vérifications Techniques, effectuées par un CT désigné, sous couvert des CS du Collège, à n'importe quel moment de l'épreuve sans en faire la demande auprès du DC.

- Dans le cadre de la Vérification d'un moteur, ce dernier sera plombé
- Dans le cadre de la Vérification d'un ensemble (moteur/bv/pont), le véhicule sera plombé "pose de scellé"
- Le passage au banc moteur se fera par une Société agréé (Ex. : Oréca...)
- Le passage de l'ensemble de la mécanique se fera par une Société possédant un banc correspondant à la puissance à vérifier
 - Pour les passages, le calculateur moteur sera retiré par le Commissaire Technique puis plombé en attente de Vérification.

En cas de non-conformité :

- Tous les frais (Passage au banc, remontage, fournitures et déplacements des officiels) seront à la charge du concurrent.

En cas de conformité d'un moteur tournant :

- Les frais de déplacements des Officiels et fournitures (Joints/Huile) seront pris en charge par le TTE.

=> Mesures et Instruments

Seuls les instruments de mesure, de dimension, de poids, de pression ou de capacité utilisés par le CT feront foi sur les valeurs mesurées en cas de contestation.

=> Rapport des Vérifications

Les conclusions des Vérifications effectuées seront publiées après chaque épreuve. Ces résultats ne comprendront aucune donnée chiffrée particulière, sauf lorsque la voiture sera jugée non-conforme au Règlement Technique.

- L'Organisateur se réserve le droit d'ajouter un ou plusieurs Avenant(s) durant la saison

=> Pièces non-conformes

- Les pièces mécaniques relevées suite à des Vérifications Techniques et déclarées non-conformes après démontage seront obligatoirement saisies par le CT
- Le Règlement Technique est défini en début d'année et approuvé par la FFSA
- Le nouveau Règlement entrera en vigueur, au jour de sa publication
- **En cas de non-conformité technique le CS/TTE se réserve le droit d'exclure le concurrent concerné du meeting et/ou du Championnat avec annulation des points acquis.**

Art. 1 - Définition des véhicules autorisés

1-1. Voitures éligibles

La voiture inscrite doit correspondre à l'une des 5 catégories ci-dessous :

Catégorie 1 FREE Berline

- Groupes N/FN, A/FA, F2000, F2000 turbo : coefficient 1,4 = maxi cylindrée corrigée 2500 cm³.
- Coupes de Marque, Challenge et Saloon-Cars conformes à leur règlement ou fiche d'homologation et sans limitation des périodes.

Catégorie 2 FREE GT

- Groupes GT de Série
- GT FFSA : Les véhicules homologués pour la Coupe de France GT FFSA sont éligibles en TTE sans obligation d'inscription au Championnat de France GT FFSA
- GT4 : Les véhicules homologués GT4 sont intégrés à la catégorie GT
- Lotus, Caterham, Silhouette (ex. : Lamera Cup, Mitjet 3.5l, Solution F...).

Catégorie 3 FREE Proto

- Groupes C3, CN, CNF, CM... (Liste non exhaustive)
- Coupes de Marque et Courses Challenges conformes à leur règlement ou fiche d'homologation sans limitation des périodes.

Catégorie 4 FREE Formule Renault Cup

- Les monoplaces doivent être conformes à leur règlement spécifique d'origine (Y compris le poids)
- Les voitures du Groupe E doivent respecter la Règlementation Technique Groupe E de l'année en cours
- La voiture engagée doit disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA de l'année en cours.

Catégorie 5 FREE Endurance

Véhicules de compétition dont la puissance n'excède pas 220 CV

Suivant leur performance, certaines voitures pourront être soumises à une validation de l'Organisateur.

Voici une liste non-exhaustive des voitures acceptées :

- Hyundai Veloster Cup
- Peugeot 206 16S RPS
- Renault Clio III
- Mitjet 2.0l
- Mazda MX5 Cup
- Peugeot 207 LW RPS
- Renault Clio IV
- ...
- Toyota GT86 CS-Cup
- Peugeot 208 RC RPS
- Renault Clio V
- Suzuki Swift

1-2. Conformité

- Tout engagement signé à chaque meeting vaut validation du Règlement Technique
- Les voitures devront être en tous points conformes à leur Fiche homologation ou à leur Règlementation (Pour les Coupes de Marque entre autres).

Art. 3 - Poids minimum

- Le poids de la voiture est celui indiqué sur la Fiche d'homologation, sans pilote à bord, ni matériel de tout ordre
- Un coefficient de 0,78 sera appliqué sur la quantité de carburant restant dans le réservoir
- En cas de litige, le réservoir pourra être vidangé
- Lorsque le véhicule comporte un lest pour être au poids réglementaire, il doit être déclaré par le concurrent lors des Vérifications Techniques.

3-3. Pour le FREE Proto

- Les véhicules **CN 2 Litres** devront peser au minimum **630 kg avec le pilote à bord**.

3-4. Pour le FREE Formule Renault Cup

Poids FR depuis 2009 de RENAULT SPORT RACING :

- Année	Poids mini	Poids course mini pilote à bord
- 2009	490 kg	590 kg (Châssis Tatuus)
- 2010	517 kg	590 kg (Châssis Caparo)
- 2011	520 kg	595 kg (Châssis Caparo)
- 2012	520 kg	595 kg (Châssis Caparo)
- 2013	504 kg	580 kg (Châssis Tatuus)
- 2014	506 kg	582 kg (Châssis Tatuus)
- 2015	506 kg	582 kg (Châssis Tatuus)
- 2016	506 kg	582 kg (Châssis Tatuus)
- 2017	510 kg	584 kg (Châssis Tatuus)
- 2018	512 kg	586 kg (Châssis Tatuus)

Art. 4 - Moteur

Plombage moteur

4-1. Pour le FREE Berline

Pour les Renault CLIO III – IV - V, le moteur doit-être plombé : plombage Renault sport ou TTE

La fiche de plombage doit-être remis au CT Responsable.

4-4. Pour le FREE Formule Renault Cup

Pour les monoplaces dont la **Règlementation d'origine** exige un plombage moteur, ce dernier devra l'être **obligatoirement**.

Les FORMULES RENAULT ne seront pas soumises à la règle de la Certification des 2 années de RS pour le plombage moteur.

Cependant, le moteur devra rester plombé par les plombs RS ou sera plombé par un CT, sur place, **avant** la participation aux Essais Qualificatifs.

Des contrôles de conformité moteur pourront être réalisés au banc moteur via les Sociétés ORECA et RENAULT Sport.

Art. 7 - Roues et Pneumatiques

7-1&2. Pour le FREE Berline/GT les pneumatiques sont libres en marque et type.

- A la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en prégrille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick.
- Aucun changement de pneumatiques ne sera autorisé à moins de 10 mn avant l'ouverture théorique de la prégrille.

7-3. Pour le FREE Proto les pneumatiques sont libres en marque et type.

- A la présentation du panneau "Humide ou Wet-Race" en prégrille, les concurrents pourront choisir des pneus pluie ou slick.

Aucun changement de pneumatiques ne sera autorisé à moins de 10 mn avant l'ouverture théorique de la prégrille.

SI NON-RESPECT Art. 7-1&2 -3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting.

7-4. Pour le FREE Formule Renault Cup Classe A1 et A

Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et les 2 Courses** :

- **Dimensions** : AV. : 200/540-13 / AR. : 250/575-13 (Consulter les **ANNEXES 1&2** – Partenariat Pirelli et dotation / Montes homologuées)
 - **A sa première participation**, le pilote devra déclarer **6 pneus maximum**, neufs ou usagés
 - **A chacune des participations suivantes**, il devra déclarer **4 pneus maximum**, neufs ou usagés
- **Procédure d'enregistrement** :
 - A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" Par voiture inscrite et qui lui sera remis lors des Vérifications Administratives.
La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 mn maxi avant les Essais Qualificatifs au local des Vérifications Techniques**. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
 - Dans le cas d'une avarie, crevaison ou autres déformations avérées, le pneumatique défectueux sera examiné et devra être remplacé par un pneu **usagé** précédemment déclaré sous l'autorité d'un CT.
- **Dotation** : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} participation

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des CT, les personnels Ivalto/Pirelli et/ou l'Organisation TTE, pour contrôle, à tout moment du meeting.

SI NON-RESPECT Art. 7-4 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting.

7-5. Pour le FREE Endurance

Tous les véhicules engagés en FREE Endurance devront obligatoirement utiliser des pneumatiques PIRELLI, à l'exception des véhicules dont la dimension n'est pas disponible dans la gamme PIRELLI

Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et la Course**, slick et/ou pluie :

- **Dimensions** : (Consulter les **ANNEXES 1&2** – Partenariat Pirelli et dotation / Montes homologuées)
- **Procédure d'enregistrement** :
 - A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" Par voiture inscrite et qui lui sera remis lors des Vérifications Administratives.
La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 minutes avant le début de la course au local des Vérifications Techniques**. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
 - Le Team Manager devra relever le numéro des 6 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualificatifs et à la Course.
 - Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide du Concurrent"
 - **Dotation** : **1 pneu gratuit** à la 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} participation

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des CT, les personnels Ivalto/Pirelli et/ou l'Organisation TTE, pour contrôle, dans le stand **pendant la course** à tout moment du meeting.

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment de la saison.

7-5/1. Pneumatiques Joker

- Les pneumatiques Joker étant considérés hors quota, chaque concurrent disposera de 7 pneumatiques Joker par numéro de véhicule sur l'ensemble de la saison.
- L'utilisation du pneumatique Joker sera soumis à l'approbation du CT et du Team Manager après examen de l'avarie (crevaison ou autres déformations avérées), qui remettrait en cause l'intégrité du pneumatique défectueux, et pourra être remplacé par un pneumatique neuf ou usagé, uniquement après accord et signature du CT, et être immédiatement déclaré dans la Fiche d'Allocation Pneumatiques dans l'espace prévu à cet effet auprès de l'équipe Technique du TTE.

7-5/2. Caractéristiques

- Toute modification de la structure des pneumatiques, rechapage, traitement de surface sont interdits
- Le panachage de tous pneumatiques particulièrement pluie/slick est interdit ainsi que les pneumatiques retaillés
- Les pneumatiques retaillés, hors préconisations justifiées du manufacturier sont interdits en Essais et en Course
- Les couvertures chauffantes et autres systèmes pour chauffer les pneus sont interdits
- Les pneus de tourisme (Hors slick) devront porter la mention "E" ou "DOT".

7-5/3. Dimension des pneumatiques spécifiques hors Pirelli

Chaque véhicule devra utiliser les dimensions et duretés de gommages indiquées en Annexe 2 / TTE Pirelli Séries : Montes homologuées".

Pour les 206 et 208

les pneumatiques de **Marque MICHELIN** sont obligatoires pour les Essais Qualif. et la course.

- Pour les 206 => Dimensions : 195/50-R15, 82V Michelin Pilot Sport 3
- Pour les 208 => Dimensions : 205/45-R16, 87W Michelin Pilot Sport 3

Les pneumatiques de marque Michelin **sont obligatoires** pour les **Essais qualificatifs et la Courses** :

Pour les MITJET 2.0 litres

Les concurrents pourront utiliser

- Soit les pneumatiques Pirelli TROFEO R
 - Soit les pneumatiques Pirelli SLICK : Dim. 245-645/R18
- L'utilisation des pneumatiques PLUIE : Dim. 245-645/R18 RAIN est autorisé.

Pour les CLIO III - IV – V Cup

- Pour les Essais Qualificatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre (Dimensions : Voir Annexe 1 : Montes homologuées).
 - Pour une course de 4 Heures, le nombre de pneumatiques slick est limité à 6 PNEUS, neufs ou usagés
 - Pour une course de 6 Heures, le nombre de pneumatiques slick est porté à 8 PNEUS, neufs ou usagés
- Le nombre de pneumatiques pluie PIRELLI est obligatoire et libre.

[SI NON-RESPECT Art. 7-5 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du meeting.](#)

Art. 9 - Carrosserie extérieure

9-1. Perte de carrosserie

Tout élément ou ensemble de carrosserie détachée partiellement ou perdu sur la piste, pourra provoquer le retour de la voiture au stand sur décision du DC. La reprise de la course sera laissée à l'appréciation du CT responsable.

9-2. Anneaux de remorquage

9-2/1. Caractéristiques

- Chaque voiture devra être équipée d'anneaux de prise en remorque AV et AR.
- Le matériau est libre, mais suffisamment solide pour tirer un véhicule
- Un anneau en acier est recommandé, doit mesurer entre 80 et 100 mm des bords intérieurs, sa section de 5 mm arrondie
- Ces anneaux devront être facilement accessibles et identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange
- Vus de dessus, ces anneaux ne devront en aucun cas dépasser le périmètre de la voiture.

9-2/2. En cas de rupture d'un dispositif durant la course

- Les Commissaires de Piste tireront la voiture dans un endroit sûr en utilisant n'importe quelle partie du châssis ou de la carrosserie qu'ils jugeront assez solide. Il en va de même lorsque qu'une vitesse est engagée
- Le concurrent devra remettre la voiture en conformité, sous le contrôle du CT avant de reprendre la piste
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises.

9-2/3. En cas de non-conformité d'un dispositif

- Le concurrent ne sera pas autorisé à participer au meeting. Il ne pourra prétendre à aucun remboursement.
- En cas de dommages éventuels subis par la voiture, les réclamations ne seront pas admises du fait d'une défaillance du dispositif obligatoire de remorquage et une pénalité pourra être infligée.

[Le NON-RESPECT de l'Article 9-2/3 : Transmission du dossier au Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification.](#)

Art. 10 – Intérieur du véhicule

10-1. Vitres et filet

Vitres fermées

Si les vitres sont en verre feuilleté, l'utilisation de films antidéflagrants transparents et incolores sur les vitres latérales est obligatoire :

- Epaisseur maximum : 100 microns
- Le mécanisme d'ouverture des vitres est libre.

Filet

L'utilisation d'un filet fixé sur la structure anti-tonneau est obligatoire.

Ce filet doit être placé côté conducteur et avoir les caractéristiques suivantes :

- Largeur minimum de bande : 19 mm.
- Dimension minimum des ouvertures : 25x25 mm.
- Dimension maximum des ouvertures : 60x60 mm.

Art. 11 - Accessoires Additionnels

11-1. Transpondeur

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur de Marque TAG HEUER by Chronolec Prottime Elite fil +12V ou équivalent (Options Messenger OLED et Multi-pilotes positionné sur "0" sont autorisées) => Annexe B

Les concurrents sont responsables :

- Du bon montage du transpondeur
 - De son bon état de fonctionnement en permanence
 - De se trouver constamment en état de fonctionnement (En cas de doute, le Commissaire Technique pourra vérifier)
- Il est possible de louer un transpondeur sur le circuit auprès du TTE.

11-2. Liaisons Radio

Stand => Pilote ou Pilote => Stand sont libres.

- Il est fortement recommandé aux équipes de se doter d'un moyen de communication entre le stand et la voiture (Panneautage, radio embarquée, GSM...)
- En aucun cas les équipes ne pourront se prévaloir de cette absence de moyens pour objecter une injonction faite par la DC au pilote via son TM.

11-3. Caméra embarquée et Vidéo

Voir réglementation du Livret Technique FFSA.

Pour le [FREE Berline/GT](#) et [FREE Proto](#) : la caméra est fortement conseillée.

Pour la [FORMULE RENAULT Cup](#) : **la caméra est obligatoire.**

Pour le [FREE Endurance](#) : la caméra est fortement conseillée.

- Les cartes mémoires peuvent être demandées à tout moment par la DC. Sans présentation à cette demande, seuls les images du circuit feront foi.
- Si le concurrent souhaite faire une réclamation avec images à l'appui, il devra s'assurer de la légitimité de celle-ci et devra faire une demande au DC avant de présenter les images.
- En cas de parc fermé, le pilote ou à défaut le Team Manager ou mécanicien de l'équipe sera autorisé à prélever la carte mémoire sur la voiture sous réserve qu'il soit accompagné d'un officiel accrédité (Chargé des relations concurrents, CT).
- Il devra produire les images demandées par la Direction de Course sur son propre ordinateur.

Art. 13 - Système d'éclairage

- Les phares additionnels à leds sont interdits.
- Les phares de série doivent conserver leur configuration et fonctionnement d'origine.
- Les clignotants et les feux arrière doivent rester en état de fonctionnement et les catadioptriques sont obligatoires.
- Chaque voiture devra être équipée d'au moins un feu de pluie rouge en état de fonctionnement de type FIA, carré à 56 leds. Il doit être au centre et à un minimum de 80 cm du sol.
En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

[Pour le FREE Endurance](#)

- Pour les CLIO 4 Cup, les feux de croisement doivent être allumés obligatoirement pendant toute la durée des Essais Qualificatifs et la course.

[SI NON-RESPECT Art. 13 : transmission du dossier au Collège des CS.](#)

Art. 14 - Circuit de carburant

14-1. Contrôle et Procédure

- Des prélèvements pourront être effectués et se dérouleront de la façon suivante :
3 échantillons de 1 litre chacun seront prélevés dans le réservoir de carburant dans 3 conteneurs neufs :
 - Échantillon N°1 : destiné à l'analyse
 - Échantillon N°2 : conservé par le concurrent
 - Échantillon N°3 : conservé par les commissaires techniques pour d'éventuelles contre-expertises
- Les conteneurs seront identifiés et scellés par les CT en présence du concurrent ou de son représentant
- Aucune contestation ne pourra être retenue sur l'origine, le transport ou la conservation des échantillons N°1 et N°3
- Le concurrent devra prendre toute disposition afin qu'il soit toujours possible de prélever, dans le réservoir de la voiture, une quantité minimale de 3 litres de carburant nécessaire à l'analyse après les qualifications ou les courses
- L'impossibilité de prélever une quantité de 3 litres de carburant dans le réservoir sera considéré comme une non-conformité.

14-2. Réservoir

- Les réservoirs d'origine sont acceptés dans leurs emplacements d'origine ou réservoirs homologués FIA en cours de validité
- Les réservoirs additionnels sont interdits
- Le bouchon de remplissage ne devra pas présenter de poignée ou appendice métallique en saillie de la carrosserie.

14-3. Echappement

Il devra rester conforme à l'origine. Aucune modification ne sera autorisée = 100db maximum

Décibels :

- La norme autorisée par la FFSA est de **100 db** maximum à 75% du régime moteur
- Des contrôles d'émission de bruit pourront être réalisés
- En cas de non-respect de cette norme, le concurrent devra se mettre en conformité et un rapport sera fait à la Direction de Course
- La méthode de mesure du bruit sera celle définie par la "Réglementation Technique FFSA" de l'année en cours.

14-4 Carburant

Le carburant utilisé doit être de l'essence commercialisée selon les normes définies dans la "Réglementation Technique FFSA / Art. 252-9", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.

Des prélèvements de carburant pourront être effectués par le Commissaire Technique TTE par comparaison avec le carburant du commerce.

Art. 15 - Sécurité

15-1. Extincteur

- En conformité avec le Tableau de Sécurité Circuit FFSA en cours.

Obligations :

- La position ON (marche) devra être respectée pour les commandes automatiques.

Pour les commandes manuelles :

- Les goupilles de sécurité devront être enlevées avant le départ de chaque course ou séances d'essais
- Le boîtier de commande devra posséder une batterie de 9V chargée.

15-2. Equipement de sécurité

- Les voitures engagées doivent disposer de tous les équipements de sécurité imposés par les Règlements FFSA
- Les voitures jusqu'à 1990, considérées comme VH, doivent être conformes aux règles de sécurité de l'annexe K
- Les voitures post 1990 doivent être conformes à l'annexe J.

Contacts

TROPHEE TOURISME ENDURANCE

1282, route de l'Espérance - 72560 CHANGE – France

Email : contact@trophee-endurance.fr

Commissaires Techniques Responsables

Jean-Claude BRIGAUD / Tél. 06 27 08 61 71 / jc.brigaud@wanadoo.fr

Daniel LEFORT / Tél. 06 09 74 72 54 / daniel.lefort0@orange.fr

Annexe N°1 : Partenariat Pirelli / Ivalto et

Annexe N°2 : Dimension des pneus Pirelli

Art. 7 - ROUES et PNEUMATIQUES

PIRELLI

A - SERVICES AUX CONCURRENTS

La Société PIRELLI sera présente sur l'ensemble des meetings de la saison pour la vente, le montage et l'assistance pneumatiques. Les pneumatiques utilisés pendant les Essais Qualificatifs et les Courses devront obligatoirement être achetés via l'intermédiaire de la Société IVALTO, distributeur officiel de la gamme Compétition en France.

En dehors des courses du TTE, vous pouvez vous adresser au :

- Support technique, aux heures ouvrées : Alexis Mondesir
 - o Tél. 04 37 41 74 34 / 06 33 19 82 96
 - o Mail : tte@ivalto.com

Retrouvez toutes les informations sur le Guide du Concurrent.

Le service de montage et démontage de pneumatiques sera réalisé gratuitement sur toutes les épreuves.

B - TARIFS

Les tarifs PNEUMATIQUES PIRELLI sont consultables :

<https://www.trophee-endurance.fr/service-pneumatiques/>

C - DOTATIONS PNEUMATIQUES

L'Organisateur remettra les pneumatiques gratuits correspondants aux montes homologuées du véhicule selon la règle d'allocation suivante :

- 1 pneu à la 2^{ème} participation
- 1 pneu à la 4^{ème} participation
- 1 pneu à la 6^{ème} participation
- 1 pneu à la 7^{ème} participation.

Cette allocation se fera uniquement par le numéro de course des véhicules.

L'Organisateur n'allouera pas ces dotations si le véhicule concerné n'a pas respecté la Charte Graphique lors des épreuves.

BAREME DE FACTURATION

PIRELLI

TROPHEE TOURISME ENDURANCE 2023 - A*

Page 1/2

GAMME	DIMENSION	DIM	COMPOSE	PRIX DE VENTE (HT) PIRELLI - TTE 2023 A
HILL CLIMB	200/540-13 HC RAINWS	13	WS	248 €
HILL CLIMB	250/575-13 HC RAINWS	13	WS	327 €
SINGLE SEATER	200/540-13 RAINWS	13	WS	273 €
SINGLE SEATER	200/540-13 SLICKDM	13	DM	270 €
SINGLE SEATER	250/575-13 RAINWS	13	WS	298 €
SINGLE SEATER	250/575-13 SLICKDM	13	DM	294 €
CIRCUIT	190/580-15 SLICKDH	15	DH	312 €
CIRCUIT	190/580-15 SLICKDHH	15	DHH	312 €
CIRCUIT	190/580-15 SLICKDM	15	DM	312 €
CIRCUIT	225/580-15 SLICKDMA	15	DMA	327 €
RALLY ASPHALT	195/50R15 RW1C	15	RW1C	279 €
CIRCUIT	200/600-16 RAINWS	16	WS	321 €
CIRCUIT	200/600-16 SLICKDH	16	DH	321 €
RALLY ASPHALT	195/50R16 RWC	16	RWC	323 €
CIRCUIT	225/625-17 RAINWH	17	WH	343 €
CIRCUIT	225/625-17 SLICKDH	17	DH	343 €
CIRCUIT	225/625-17 SLICKDHH	17	DHH	343 €
CIRCUIT	245/620-17 RAINWH	17	WH	391 €
CIRCUIT	245/620-17 SLICKDH	17	DH	391 €
CIRCUIT	245/620-17 SLICKDHH	17	DHH	391 €
CIRCUIT	245/645-18 RAINWH	18	WH	416 €
CIRCUIT	245/645-18 SLICKDHB	18	DHB	416 €
CIRCUIT	245/645-18 SLICKDHF	18	DHF	416 €
CIRCUIT	265/645-18 RAINWH	18	WH	442 €
CIRCUIT	265/645-18 RAINWS	18	WS	442 €
CIRCUIT	265/645-18 SLICKDHB	18	DHB	442 €
CIRCUIT	265/645-18 SLICKDHF	18	DHF	442 €
CIRCUIT	265/660-18 SLICKDHB	18	DHB	450 €
CIRCUIT	265/660-18 SLICKDHHB	18	DHHB	450 €
CIRCUIT	265/660-18 RAINWH	18	WH	450 €

*Ces prix de vente sont réservés aux concurrents pouvant justifier d'une inscription sur une ou plusieurs manches du Trophée Tourisme Endurance 2023 ou dans l'une des séries roulant dans le cadre des meetings du TTE. Application de ces tarifs à partir du 1^{er} février 2023. Pour toute autre dimension, veuillez contacter Alexis MONDESIR (IVALTO) : tte@ivalto.com



GAMME	DIMENSION	DIM	COMPOSE	PRIX DE VENTE (HT) PIRELLI - TTE 2023 A
CIRCUIT	285/645-18 RAINWH	18	WH	461 €
CIRCUIT	285/645-18 SLICKDHB	18	DHB	461 €
CIRCUIT	285/645-18 SLICKDHF	18	DHF	461 €
CIRCUIT	305/645-18 RAINWH	18	WH	491 €
CIRCUIT	305/645-18 SLICKDHF	18	DHF	491 €
CIRCUIT	305/660-18 RAINWH	18	WH	523 €
CIRCUIT	305/660-18 SLICKDHF	18	DHF	523 €
CIRCUIT	305/680-18 RAINWH	18	WH	535 €
CIRCUIT	305/680-18 SLICKDHF	18	DHF	535 €
CIRCUIT	315/680-18 RAINWH	18	WH	542 €
CIRCUIT	315/680-18 SLICKDHF	18	DHF	542 €
CIRCUIT	325/660-18 RAINWHA	18	WHA	623 €
CIRCUIT	325/660-18 SLICKDHF	18	DHF	593 €
CIRCUIT	325/680-18 SLICKDHF	18	DHF	569 €
CIRCUIT	325/705-18 RAINWHA	18	WHA	593 €
CIRCUIT	325/705-18 SLICKDHF	18	DHF	593 €
RALLY ASPHALT	235/40R18 RWC	18	RWC	442 €
STREET LEGAL	245/40ZR18 TROFEO R	18	TROFEO R	239 €

*Ces prix de vente sont réservés aux concurrents pouvant justifier d'une inscription sur une ou plusieurs manches du Trophée Tourisme Endurance 2023 ou dans l'une des séries roulant dans le cadre des meetings du TTE. Application de ces tarifs à partir du 1^{er} février 2023. Pour toute autre dimension, veuillez contacter Alexis MONDESIR (IVALTO) : tte@ivalto.com



Par e-mail

A : **TROPHEE TOURISME ENDURANCE - Jean-Jacques HENGEL**
De : FFSA - Agnès Delarue
Date : 10 février 2023 page(s) : 1

OBJET: Free Racing 2023

Niveau d'enregistrement : Circuit / Régional

Cher Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir noter que le règlement ci-dessus référencé a été enregistré par nos services sous le numéro :

C59-2023 en date du 10/02/2023

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur l'exemplaire du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir par mail.

Il est soumis au respect du Code Sportif International de la FIA et des Prescriptions Générales de la FFSA et délivré sur la base des documents joints :

- Règlement particulier Sportif – **Free Racing 2023**
- Règlement particulier Technique – **Free Racing 2023**

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur, en l'assurance de nos meilleures salutations.

Agnès DELARUE
Responsable Service Compétition – Pôle Sport

